

## DEMANDE DEROGATION TONNAGE

A retourner à la Police Municipale par :  
Courrier ou par Mail - pm@mairie-lepuysaintereparate.fr -  
**ATTENTION**

Les demandes de dérogation et/ou renouvellement sont à déposer au service de la Police Municipal au minimum 15 jours avant la date du début de la dérogation

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DEMANDE DE DEROGATION DE TONNAGE	
Nom du propriétaire/demandeur :	
Prénom du propriétaire/demandeur :	
Adresse postale du propriétaire/demandeur :	
Adresse postale du chantier ou point de livraison :	
Numéro téléphone portable du propriétaire/demandeur :	
Numéro téléphone fixe du propriétaire/demandeur :	
Adresse mail du propriétaire/demandeur :	
Date des travaux :	
Nature des travaux :	
Objet de la dérogation de tonnage et nature de la marchandise transportée :	
N° PC ou N° DP (autre...) et date à laquelle le permis a été attribué :	
Noms des sociétés qui vont effectuer le ou les passages des camions :	
Adresse mail de l'entreprise :	
Voie sur laquelle porte la demande de dérogation de tonnage :	
Numéro de téléphone portable de la personne responsable :	
Date précise de passage des camions :	
Tonnage des camions :	
Nombre de passage par jour :	
<b>A NOTER</b> <b>PTAC ou PTR A inférieur à 19 Tonnes, la dérogation n'excèdera pas un délai d'UN MOIS</b> <b>Pour une durée supérieur, merci de renouveler la demande</b> <b>PTAC ou PTR A de 19 Tonnes et au delà les dérogations seront accordées au jour le jour</b>	
<b>RAPPEL</b> <b>Le conducteur du véhicule concerné doit OBLIGATOIREMENT</b> <b>être en possession de la dérogation accordée</b>	

Le :

A :

Signature :